

Image not found or type unknown



Le magasin me fait un avoir au lieu d'un remboursement

Par **biloutix**, le **02/02/2008** à **16:03**

Bonjour,

J'ai commandé un fauteuil dans un magasin FLY en laissant un acompte de 125,00€. Cinq jours après je me suis rendu au magasin pour annuler la commande et donc me faire rembourser mon acompte et là ils me disent que la commande ayant été annulée par le client il ne peuvent pas me rembourser mais seulement me faire un avoir de 125,00€ et en plus valable que 6 mois.

Je voudrais savoir si le magasin a le droit de refuser de me rembourser où aurait-il dû me proposer le choix entre un remboursement et un avoir ?

Merci pour vos réponses.